



Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20201016-20201016-14-1-DE
Date de télétransmission : 20/10/2020
Date de réception préfecture : 20/10/2020

20201016-14

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées
Séance du 16 octobre 2020**

Objet : Contrat entre Paris Musées et la Fondation Alberto et Annette Giacometti pour la production du petit journal de l'exposition « Henri Rol-Tanguy vu par Alberto Giacometti » présentée au musée de la Libération de Paris - musée du général Leclerc - musée Jean Moulin

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer le contrat de partenariat, liant la Fondation Giacometti à l'établissement public Paris Musées, pour la production du petit journal de l'exposition « Henri Rol-Tanguy vu par Alberto Giacometti » présentée au musée de la Libération de Paris - musée du général Leclerc - musée Jean Moulin, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Par délégation, la Directrice générale par intérim

Sonia Bayada